



Stage « Participation à la révision du SAGE Célé : finalisation de l'état des lieux et du diagnostic du territoire et concertation »

**Syndicat du bassin
Célé – Lot médian**

*Mots clés : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) –
– Bassin versant – Milieux aquatiques – Usages de l'eau – Diagnostic – Concertation*

Présentation de la structure d'accueil

Le Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian couvre une superficie de 2 326 km² et regroupe, en tout ou partie, 10 communautés de communes / d'agglomération soit 174 communes dans les départements du Lot, du Cantal et de l'Aveyron. Plus de 2 389 km de cours d'eau permanents sont présents sur son territoire.

Le Syndicat mixte Célé - Lot médian met en œuvre la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble de son territoire et anime en aussi des démarches territoriales sur le bassin du Célé : SAGE, Contrat de rivière, CATZH, programmes agricoles, suivi qualité.

Le territoire est subdivisé en 2 sous-bassins versants, au nord du Célé et au Sud le bassin du Lot médian.

Le Syndicat a pour compétences de :

- Mettre en œuvre la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui comprend notamment l'aménagement d'un bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, des actions de défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- Élaborer et animer un SAGE et des outils de gestion concertée de l'eau y compris suivre et informer sur la qualité des eaux de surface et souterraines ;
- Conseiller, proposer une aide technique aux collectivités et aux usagers du territoire ;
- Gérer les aires de loisirs aménagées en bord de la rivière Célé.

Contexte du stage

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (« SAGE ») est un outil de planification locale de l'eau à portée réglementaire touchant le large spectre du domaine de l'eau.

Institué par la loi sur l'eau de 1992, renforcé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, il vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en conciliant la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques tout en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et est considéré comme un élément central du « modèle Français » de la gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il est défini pour une durée limitée, puis révisable. Le SAGE Célé a été approuvé en mars 2012 par arrêté inter-préfectoral du Lot, du Cantal et de l'Aveyron. Il couvre l'ensemble du bassin hydrographique du Célé, un des principaux affluents de la rivière Lot.

Le Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian est la structure porteuse du SAGE qui en assure également le secrétariat technique. La Commission Locale de l'Eau, parlement local de l'eau pilotant le SAGE, constituée d'élus, de représentants des usagers, des organisations professionnelles ainsi que de l'Etat et de ses établissements publics, a décidé la révision du SAGE Célé.

Le travail de bilan du SAGE a été fait au cours de l'année 2021. Une synthèse des résultats des actions du SAGE a été réalisée, ainsi qu'une évaluation critique au travers d'entretiens avec les partenaires et élus du territoire, associés à la CLE.

En 2022, une partie de l'état des lieux et du diagnostic du territoire a été lancée.

Afin de poursuivre la procédure de révision du SAGE Célé, le Syndicat mixte Célé – Lot médian propose un stage pour la finalisation du diagnostic du territoire et développer le processus de concertation déjà initié, conformément à la démarche recommandée par la DREAL de bassin.

Objectifs du stage

Sur la base du bilan du SAGE 2012-2022, des entretiens réalisés et à réaliser avec les partenaires principaux, le présent stage vise à poursuivre l'état des lieux du territoire et le diagnostic.

La finalisation du diagnostic doit permettre d'apporter une vision claire et objective aux acteurs et décideurs et aussi repérer les atouts, faiblesses, menaces et opportunités concernant la gestion en eau sur le territoire du bassin du Célé.

Le but est d'avancer dans la mise en place d'un nouveau SAGE, en continuité du précédent, tout en prenant en compte les évolutions des problématiques et enjeux à venir sur le bassin hydrographique du Célé, en particulier le changement climatique et la crise de la biodiversité.

L'objectif est de recueillir les derniers éléments qui seront nécessaires pour porter la réflexion et l'écriture du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable ainsi que du règlement du nouveau SAGE Célé et de poursuivre la concertation nécessaire à la révision (réalisation d'ateliers sur les thématiques transversales du SAGE).

Missions principales

Les tendances liées au changement climatique et aux évolutions potentielles (urbanisation, évolution des pratiques et besoins agricoles, développement des activités de pleine nature...) sont à prendre en compte.

Le travail sera mené en prolongement du bilan des actions réalisées depuis 2021 et en concertation avec les acteurs du territoire, en particulier les membres de la Commission Locale de l'Eau et les partenaires privilégiés (services de l'Etat, Agence de l'Eau Adour Garonne, associations, chambres consulaires...).

En lien avec le Directeur du Syndicat, les animateurs de programmes territoriaux Célé (en particulier ceux du Contrat de rivière Célé) et l'équipe du Syndicat mixte, le ou la stagiaire aura pour missions de :

- Mettre à jour le tableau de bord du SAGE ;
- Finaliser l'actualisation de l'état des lieux du territoire : état des milieux, usages à satisfaire et impact des actions réalisées ;
- Dégager des orientations stratégiques du futur SAGE ;
- Poursuivre la concertation déjà initiée (organisation d'ateliers et aide à la préparation des Commissions Locales de l'Eau) ;

Occasionnellement, la ou le stagiaire pourra être amené.e à participer à des actions générales du Syndicat (journée d'animation scolaire, prélèvements d'eau...).

Profil souhaité

- Niveau Bac +5 en école d'ingénieur ou université dans le domaine de l'environnement, avec des connaissances dans le domaine de la gouvernance de l'eau, du développement territorial et de la concertation
- Rigueur, organisation, bonnes capacités rédactionnelles, aisance à l'oral
- Maîtrise de QGIS et des logiciels de bureautique

Conditions

- Durée du stage : de l'ordre de 6 mois entre février et octobre 2024
- Localisation : Figeac (Lot)
- Rémunération : selon réglementation en vigueur
- Véhicule et ordinateur de service

Réponse à l'offre

Candidatures : CV et lettre de motivation à transmettre par courriel **avant le 15 décembre 2024** à president@celelotmedian.com, j.tremoulet@celelotmedian.com et c.maumus@celelotmedian.com

24 allée Victor Hugo, 46 100 Figeac

Contact : Tél. : 05 65 11 47 65 | Courriel : communication@celelotmedian.com

Syndicat mixte communal - SIRET : 200 009 314 00010 - APE : 8413 Z

<https://www.celelotmedian.com>